

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 419

3 mars 2011

SOMMAIRE

Adho Immo S.A.	20105	Deltan Finance S.à r.l.	20103
Advalue Media Holding S.à.r.l.	20104	Dentsply EU Holding S.à r.l.	20091
Agence Immobilière Mara Max S.à.r.l.	20066	Derfin Finance S.A.	20085
Aicy International S.A.	20106	Descoda S.A.	20098
AJ Finance S.A.	20107	Devon S.A.	20106
AJ Finance SPF S.A.	20107	Ernst & Young International Pension Sche- me	20108
Akuo Investment S.C.A. SICAR	20104	Eurocleg S.A.	20091
Alima Immobilière S.A.	20107	Expert Petroleum Holdings S.à r.l.	20087
Allianz Global Investors Fund	20087	Fadaso S.A.	20112
Alphacom Holding S.A.	20108	Fin-S S.A.	20092
Alternatifs Investissements GP	20102	HAWK Maidstone S.à r.l.	20066
Anirek Holding S.A.	20095	Human Invest S.A.	20093
Aperam	20109	IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A.	20102
Art de Vivre S. à r.l.	20105	Infrastructure Investments S.à r.l.	20072
Asco Holding S.A.	20109	Infrastructure Itinere S. à r.l.	20096
Auto-Moto Ecole Ellmann S.à r.l.	20110	International Orthopaedics S.A.	20099
Avaco Holding S.A.	20069	Kalma S.A.	20102
Awesome S.à r.l.	20075	Kelmscott Services S.à r.l.	20099
Axxis Trust S.A.	20106	Luxnetwork Telecom	20112
Babcock Luxembourg Investments I S.à r.l.	20070	Lux Tri-Services Sàrl	20100
Babcock Luxembourg Investments S.à r.l.	20079	Lux-World Fund Advisory S.A. Holding ..	20105
Barclays BR Holdings S.à r.l.	20110	Madev Holding Corporation S.A.	20103
Basinco Holdings S.A.H.	20075	N1 Products S.A.	20098
Basinco Holdings S.A., SPF	20075	Polite S.A.	20109
Beltone MidCap Management S.A.	20111	Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l.	20111
Breston Investments S.à r.l.	20072	Saco S.A.	20101
Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l.	20111	SIEMO Société Immobilière Européenne de Mondorf S.A.	20110
Cattleya Investments	20078	"Société Civile de Gestion SR22"	20101
DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A.	20066	Stidel S.à r.l.	20107
Delphi Latin America S.à r.l.	20082	Transport Discount Luxembourg Sàrl ...	20101

DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 69.627.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A. tenue de manière extraordinaire le 20 décembre 2010 a décidé de nommer Monsieur Jean-Paul Gennari en tant que nouveau membre du conseil d'administration à compter de ce jour jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui devra se tenir en 2011.

Le Conseil d'Administration se compose par conséquent comme suit:

- Dr. Heinz-Jürgen Schwering, Président et Membre du Conseil d'Administration Colonia-Allee 10-20, D-51067 Köln,
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,
- Marcus Thiel, Membre du Conseil d'Administration Colonia-Allee 10-20, D-51067 Köln,
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,
- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Fernand Schaus / Daniel Breger

Référence de publication: 2010172610/21.

(100199629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Agence Immobilière Mara Max S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 33, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 97.836.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 24 janvier 2011

Première résolution:

Il résulte du contrat de cession de parts sociales que Madame Martine Hoffmann, née à Luxembourg le 1^{er} juin 1971, demeurant à L-4994 Sprinkange, 25, route de Longwy détient 50 parts sociales (soit 50 % des parts sociales) et Monsieur Fernand Hertert, né à Luxembourg, le 16 juin 1964, demeurant à L-8352 Dahlem, 4, um Paerchen détient 50 parts sociales (soit 50 % des parts sociales).

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer Madame Martine Hoffmann, prénommée, comme gérante technique et elle décide de nommer Monsieur Fernand Hertert, prénommé, comme gérant administratif. La société est engagée par la signature des deux gérants.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Pour copie conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011012005/20.

(110014062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

HAWK Maidstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.275.020,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.592.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Hawk Property Unit Trust established by a trust instrument dated 17 November 2010 acting through its joint trustees Mourant & Co. Trustees Limited and Mourant Property Trustees Limited, each a company incorporated in Jersey with registered numbers 18478 and 87660 respectively and each having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, (the "Sole Shareholder") holds all of the issued shares of the Company.

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. The "Company" is Hawk Maidstone S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée incorporated by a notarial deed drawn up by Maître J.-J. Wagner, notary residing in Sanem, on 21 March 2008 under the name of "Europa Radium S.à r.l." published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1061, page 50913 dated 29 April 2008 (the "Articles"), having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137592 and whose Articles have been amended for the last time by a notarial deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 16 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and changing the name of the Company from "Europa Maidstone S.à r.l." into "Hawk Maidstone S.à r.l.".

3. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

4. The proxy form appointing the proxyholder representing the Sole Shareholder has been signed *ne varietur* by the Sole Shareholder.

5. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary") and declared and requested the Notary to act that:

I.- That the Company has been incorporated by a notarial deed drawn up by Maître J.-J. Wagner, notary residing in Sanem, on 21 March 2008 under the name of "Europa Radium S.à r.l." published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1061, page 50913 dated 29 April 2008 (the "Articles"), having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137592 and whose Articles have been amended for the last time by a notarial deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 16 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- That the subscribed share capital of the Company currently amounts to four million two hundred seventy-five thousand and twenty British Pounds (GBP 4,275,020.-) represented by two hundred nine thousand and twenty-one (209,021) class A shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each and four thousand seven hundred and thirty (4,730) class B shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, fully paid up.

III.- That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standings of the Company.

IV.- That the Sole Shareholder holds all of the shares of the Company and that as a sole shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

V.- That pursuant to article 21 of the Articles, the Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Eric Collard, with professional address at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator"), who has accepted that mandate.

VI.- That the Sole Shareholder resolves that the Liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The Liquidator has the authority to perform and execute all operations provided for by the Luxembourg company law Act of 10 August 1915, as amended, without specific prior authorisation of the Sole Shareholder.

The Liquidator may under his own responsibility delegate, regarding special or specific operations, such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to him hereby.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day and time mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxy of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said Proxy signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize décembre,

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

1. Hawk Property Unit Trust établi par un contrat de fiducie du 17 novembre 2010 agissant via ses administrateurs Mourant & Co. Trustees Limited et Mourant Property Trustees Limited, étant chacun une société constituée à Jersey immatriculée sous les numéros 18478 et 87660 respectivement et ayant son siège sociale au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX (l'"Associé Unique") détient la totalité des parts sociales émises par la Société.

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. La "Société" est Hawk Maidstone S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée par un acte notarié de Maître J.-J. Wagner, notaire résidant à Sanem, du 21 mars 2008 sous le nom de "Europa Radium S.à r.l.", publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1061, page 50913 du 29 avril 2008 (les "Statuts"), ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137592 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître J.J. Wagner, notaire résidant à Sanem, du 28 juillet 2009, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1698, page 81493 daté du 3 septembre 2009 et changeant le nom de la Société de "Europa Maidstone S.à r.l." en "Hawk Maidstone S.à r.l."

3. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

4. Le formulaire de procuration désignant le mandataire représentant l'Associé Unique, a été signé ne varietur par l'Associé Unique.

5. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (le "Notaire") et déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

I. La Société a été constituée par un acte notarié de Maître J.-J. Wagner, notaire résidant à Sanem, du 21 mars 2008 sous le nom de "Europa Radium S.à r.l.", publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1061, page 50913 du 29 avril 2008 (les "Statuts"), ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137592 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, du 16 décembre 2010, pas encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Que le capital souscrit de la Société s'élèvent actuellement à quatre millions deux cent soixante-quinze mille et vingt livres sterling (GBP 4.275.020,-) représenté par deux cent neuf mille et vingt-et-une (209.021) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune et quatre mille sept cent trente (4.730) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées.

III. Que l'Associé Unique déclare avoir pleinement connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique, il décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

V. Que, en vertu de l'article 21 des Statuts, l'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur de la Société Mr. Eric Collard, avec adresse professionnelle au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (le "Liquidateur"), qui a accepté ce mandat.

VI. L'Associé Unique décide que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a le pouvoir d'accomplir et d'exécuter toutes les opérations prévues par les articles 144 et 145 de la Loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, sans autorisation spécifique préalable de l'Associé Unique.

Le Liquidateur peut déléguer sous sa propre responsabilité, concernant des opérations spéciales ou spécifiques, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine à un ou plusieurs représentants.

Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné. La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la société dans le processus de liquidation. Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la société en raison des présentes, est estimé approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57743. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011003148/141.

(110002949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Avaco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 27.235.

— DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Pardevant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société anonyme Vimedia AG, avec siège social à CH-4002 Bâle (Suisse), 22, Steinengraben, c/o EXPERTA AG, enregistrée auprès du registre du commerce du canton de Bâle-Ville sous le numéro CH270.3.005.412-0,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, pré-nommée, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme holding "AVACO HOLDING S.A." établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 27235 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 décembre 1987, publié au Mémorial C numéro 88 du 6 avril 1988, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors de la conversion du capital social en Euros par acte sous seing privé en date du 19 septembre 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial C n°237 du 12 février 2002.

2) Que le capital de la Société est fixé à quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante-six Euros et quatre Cents (EUR 90.756,04) représenté par deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique ("l'Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord de la Société et des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle garantira le paiement de toutes les dettes de la Société même inconnues à ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, lors de la troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme d'environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14420. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010172837/72.

(100200590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Babcock Luxembourg Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.002,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.023.

In the year two thousand and ten, on the tenth of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Babcock Luxembourg Investments S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155562 (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on November 2, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Babcock Luxembourg Investments I S.à r.l." (the Company), with registered office at 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, established pursuant to a deed of the undersigned notary of November 2, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at fourteen thousand British Pounds (GBP 14.000,00) represented by fourteen thousand (14.000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two British Pounds (GBP 2,00), in order to raise it from its present amount of fourteen thousand British Pounds (GBP 14.000,00) to fourteen thousand two British Pounds (GBP 14.002,00), by creation and issuance of two (2) new shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares, together with the attached share premium in the amount of eighty-five thousand nine hundred ninetyeight British Pounds (GBP 85.998,00) and to fully pay them up in cash in the aggregate amount of eighty-six thousand British Pounds (GBP 86.000,00).

The amount of eighty-six thousand British Pounds (GBP 86.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. The Sole Shareholder resolves to amend article 6, first paragraph of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at fourteen thousand two British Pounds (GBP 14.002,00) represented by fourteen thousand two (14.002) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Babcock Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 155562 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sofia Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 2 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Babcock Luxembourg Investments I S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et constituée par acte du notaire instrumentant, reçu en date du 2 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,00) représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux Livres Sterling (GBP 2,00) pour le porter de son montant actuel de quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,00) à quatorze mille deux Livres Sterling (GBP 14.002,00) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (ci-après désignées les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, ainsi qu'à la prime d'émission y attachée d'un montant de quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingtdix-huit Livres Sterling (GBP 85.998,00) et les libérer intégralement par apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-six mille Livres Sterling (GBP 86.000,00).

Le montant de quatre-vingt-six mille Livres Sterling (GBP 86.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. L'Associé Unique décide de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société s'élève à quatorze mille deux Livres Sterling (GBP 14.002,00) représenté par quatorze mille deux (14.002) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme d'environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14163. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010172845/101.

(100200530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Infrastructure Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Breston Investments S.à r.l.).**

Capital social: EUR 16.800,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.220.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

INDONESIA COAL TRADING Pte Ltd, a limited liability company having its registered office at Philip Street, #18-00 Commerce Point, Singapore 048693,

here represented by Auksė Packedviute, private employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy,

by virtue of a proxy given under private seal in Australia on December 13, 2010.

The above mentioned power of attorney, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of BRESTON INVESTMENTS S.à r.l. a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, on October 20th, 2010, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2569 of 25 November 2010.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Decision to change the name of the Company from BRESTON INVESTMENTS S.à r.l. to INFRASTRUCTURE INVESTMENTS S.à r.l.

2. Decision to subsequently amend Article one of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

Art. 1. Name. There is hereby formed a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company under the name “Infrastructure Investments S.à r.l.” (the “Company”) governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the “Law”), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on “Sociétés à responsabilité limitée”.

3. Decision to convert the share capital of the Company being EUR 12.500.00 into the corresponding amount in the United States dollars as per the date of the extraordinary general meeting.

4. Decision to amend and restate the articles of Association of the Company regarding the change of the currency of the share capital of the Company.

5. Sundries.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to change the name of the Company from BRESTON INVESTMENTS S.à r.l. to INFRASTRUCTURE INVESTMENTS S.à r.l.

As a consequence Article one of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is hereby formed a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company under the name “Infrastructure Investments S.à r.l.” (the “Company”) governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the “Law”), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on “Sociétés à responsabilité limitée”.”

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to change the currency of the share capital of the Company from Euro into United States dollar by applying the exchanged rate fixed on the 15th of December 2010 corresponding to one Euro (EUR 1.-) = one point three hundred forty-four United States dollar (USD 1.344).

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES to convert the existing share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) into sixteen thousand eight hundred United States dollars (USD16,800.00).

The sole shareholder RESOLVES that one million two hundred and fifty (1.250.000) outstanding shares will be converted into one million six hundred and eighty thousand (1,680,000) shares with a nominal value of one cent of the United States dollars (USD 0.01) each.

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES that the share capital of the company as from now on amounts to sixteen thousand eight hundred United States dollars (USD 16,800.00) divided into one million six hundred and eighty thousand (1,680,000) shares with a nominal value of one cent of the United States dollars (USD 0.01) each.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

“ **Art. 5.** The capital of the company is fixed at sixteen thousand eight hundred United States dollars (USD 16,800.00) divided into one million six hundred and eighty thousand (1,680,000) shares with a nominal value of one cent of the United States dollars (USD 0.01) each.”

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le quinze décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INDONESIA COAL TRADING Pte Ltd, une société à responsabilité limitée avec siège social à Philip Street, #18-00 Commerce Point, Singapore 048693,

ici représentée par Madame Auksė Packeviciute, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé à Australie le 13 décembre 2010.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Lequel comparant est l'associé unique de BRESTON INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), (la «Société»), constituée par acte du notaire Edouard DELOSCH, de résidence à Rambrouch, le 20 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2569 du 25 novembre 2010.

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Décision de changer la dénomination de la Société de BRESTON INVESTMENTS S.à r.l en INFRASTRUCTURE INVESTMENTS S.à .r.l.

2. Décision de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la Société qui aura la teneur suivante

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Infrastructure Investments S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

3. Décision de convertir le capital social de la Société étant EUR 12.500 en un montant correspondant en dollars US le jour de l'assemblée générale extraordinaire.

3. Décision de modifier et de refondre les statuts de la Société eu égard au changement de la devise du capital social de la Société.

4. Divers.

Le comparant a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de changer la dénomination de la Société de BRESTON INVESTMENTS S.à r.l. en INFRASTRUCTURE INVESTMENTS S.à r.l.

En conséquence l'article premier des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Infrastructure Investments S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de convertir la devise du capital de la société d'euros en dollars US par application du taux de conversion fixé le 15 décembre 2010 et correspondant à un Euro (EUR 1.-) = un virgule trois cent quarante-quatre US dollars (USD 1,344).

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de convertir le capital existant d'un montant de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) en seize mille huit cents US dollars (16.800.00 USD).

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales en un million six cent quatre-vingt mille (1,680,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollars US (USD 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE que le capital social de la société s'élève désormais à seize mille huit cents US dollars (16,800.00 USD) divisé en un million six cent quatre-vingt mille (1,680,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollars US (USD 0,01) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à seize mille huit cents US dollars (16,800.00 USD) divisé en un million six cent quatre-vingt mille (1,680,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollars US (USD 0,01) chacune.»

Plus rien n'étant fixe à l'ordre du jour, la séance est terminée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Packeviciute et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. LAC/2010/57919. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172850/151.

(100200973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Awesome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 116.904.

Extrait de la résolution circulaire de l'associé unique de la société en date du 06.01.2011

L'associé unique de la Société a décidé:

- de révoquer Madame Kathleen MacIntosh de son mandat de gérant B de la Société, avec effet immédiat.
- de nommer Monsieur David Stover, né le 30 août 1961, à Murfreesboro, Tennessee, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 3440 Preston Ridge Rd, Suite 650, GA 30005 Alpharetta, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Awesome S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011012002/17.

(110014384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

**Basinco Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Basinco Holdings S.A.H.)**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 18.684.

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BASINCO HOLDINGS S.A.H., établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 18.684 (NIN 1981 4000 543),

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 septembre 1984, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 14 décembre 1981, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 686 du 3 mai 2002.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 18 septembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1307 du 10 septembre 2002.

Le capital social s'élève au montant de treize millions trois cent mille Euros (€ 13.300.000.-), représenté par sept millions quatre cent mille (7.400.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges GREDT, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 89.865 (quatre-vingt neuf mille huit cent soixante cinq euros), en vue de ramener le capital social souscrit actuel de EUR 13.300.000 (treize millions trois cent mille euros) à EUR 13.210.135 (treize millions deux cent dix mille cent trente cinq euros), par annulation de 50.000 actions propres détenues par la société.

2.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 11.510.135 (onze millions cinq cent dix mille cent trente cinq euros), en vue de ramener le capital social souscrit actuel de EUR 13.210.135 (treize millions deux cent dix mille cent trente cinq euros) à EUR 1.700.000 (un million sept cent mille euros) par le remboursement de EUR 11.510.135 (onze millions cinq cent dix mille cent trente cinq euros) aux actionnaires au prorata des actions qu'ils possèdent.

3.- Modalités de remboursement aux actionnaires.

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5.- Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (ci-après «Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société.

La Société existe sous la dénomination de «BASINCO HOLDINGS S.A., SPF».

6.- Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

7.- Ajout d'un alinéa à l'article 5 des statuts libellé comme suit: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la Loi sur les SPF.»

8.- Modification de l'article 33 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante: «Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et conformément à la Loi sur les SPF.»

9.- Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi sur les sociétés commerciales des avis de convocation ont été publiés dans le quotidien "Lëtzebuurger Journal", à savoir le 24 novembre 2010 et le 3 décembre 2010 ainsi qu'au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2550 du 24 novembre 2010 et numéro 2648 du 3 décembre 2010.

Il résulte de la liste de présence que sur les sept millions quatre cent mille (7.400.000) actions émises, six millions cinq cent soixante-six mille neuf cent quarante-neuf (6.566.949) actions seront présentes ou représentées.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence du montant de QUATRE-VINGT-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (€ 89.865.-), en vue de le ramener de son montant actuel de TREIZE MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS (€ 13.300.000.-) au montant de TREIZE MILLIONS DEUX CENT DIX MILLE CENT TRENTE-CINQ EUROS (€ 13.210.135.-) par annulation de cinquante mille (50.000) actions propres, rachetées par la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide une réduction du capital social à concurrence du montant de ONZE MILLIONS CINQ CENT DIX MILLE CENT TRENTE-CINQ EUROS (€ 11.510.135.-) pour le porter de son montant actuel de TREIZE MILLIONS DEUX CENT DIX MILLE CENT TRENTE-CINQ EUROS (€ 13.210.135.-) au montant d'UN MILLION SEPT CENT MILLE EUROS (€ 1.700.000.-) par le remboursement aux actionnaires, au prorata de leur participation dans le capital social, d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier, en tenant compte du point 7 de l'ordre du jour, l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à UN MILLION SEPT CENT MILLE EUROS (€ 1.700.000.-), représenté par sept millions trois cent cinquante mille (7.350.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (ci-après «Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société.

La Société existe sous la dénomination de «BASINCO HOLDINGS S.A., SPF».

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 33 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 33. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et conformément à la Loi sur les SPF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. FUNCK, G. GREDT, M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1906. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172858/142.

(100200497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Cattleya Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.383.

Im Jahre zweitausend und zehn, am den vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der "CATTLEYA INVESTMENTS", eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, gegründet laut notarieller Urkunde vom 20. Juni 2006, veröffentlicht im „Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 1643 vom 30. August 2006.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Luc HANSEN, „licencié en administration des affaires“, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin Frau Sonia BOULARD, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Philippe PONSARD, „ingénieur commercial“, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1 Beschlussfassung über die eventuelle Liquidation der Gesellschaft.

2 Gegebenenfalls Bestellung von ODESSA SECURITIES S.A. als Liquidator und Festsetzung seiner Befugnisse.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäß vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tag in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt

„ODESSA SECURITIES S.A.“, mit Sitz in Panama, Salduba Building, 53rd Street East, als Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 - 148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist.

Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Der Liquidator hat als Aufgabe die Aktiva zu realisieren und die Passiva zu bereinigen.

Der Liquidationsverwalter kann die sich in Liquidation befindliche Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift uneingeschränkt verpflichten.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORUEBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. HANSEN, S. BOULARD, P. PONSARD, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 16. Dezember 2010. Relation: EAC/2010/15941. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010172897/61.

(100200265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Babcock Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.562.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Babcock Management Limited, a limited company established and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 33 Wigmore Street, London, W1U 1QX, United Kingdom and registered with the Companies House for England and Wales under number 00107414 (the Sole Shareholder),

here represented by Gaëlle Bernard, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on November 9, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Babcock Luxembourg Investments S.à r.l." (the Company), with registered office at 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155562, established pursuant to a deed of the undersigned notary of August 24, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2328 of October 29, 2010.

II. The Company's share capital is set at fourteen thousand British Pounds (GBP 14.000,00) represented by fourteen thousand (14.000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to insert the following paragraphs in article 6 of the Company's articles of association: "The Company shall have an authorized capital of seven hundred million British Pounds (GBP 700,000,000.00) represented by seven hundred million (700,000,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the Articles, it being understood that the Board of Managers is only authorized to issue shares to the existing shareholders of the Company and that no shares can be issued to non-shareholders by virtue of the authorized share capital.

The period of this authorisation may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of the Articles.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law."

IV. Following the above resolution, article 6 of the Company's articles of association shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at fourteen thousand British Pounds (GBP 14.000,00) represented by fourteen thousand (14.000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Company shall have an authorized capital of seven hundred million British Pounds (GBP 700,000,000.00) represented by seven hundred million (700,000,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1,00) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the Articles, it being understood that the Board of Managers is only authorized to issue shares to the existing shareholders of the Company and that no shares can be issued to non-shareholders by virtue of the authorized share capital.

The period of this authorisation may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of the Articles.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand Euro (EUR 1.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Babcock Management Limited, une limited company constituée et existante sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 33 Wigmore Street, London, W1U 1QX, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 00107414 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gaëlle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 9 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Babcock Luxembourg Investments S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155562, constituée par acte du notaire instrumentant, reçu en date du 24 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2328, en date du 29 octobre 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,00) représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'insérer les alinéas suivants dans l'article 6 des statuts de la Société:

«La Société aura un capital social autorisé de sept cent millions de Livres Sterling (GBP 700.000.000,00) représenté par sept cent millions (700.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune. Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication des Statuts, étant entendu que le Conseil de Gérance ne pourra émettre de parts sociales dans le cadre du capital autorisé qu'aux associés existant de la Société.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la Loi.»

IV. Suite à la résolution prise ci-dessus, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,00) représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

La Société aura un capital social autorisé de sept cent millions de Livres Sterling (GBP 700.000.000,00) représenté par sept cent millions (700.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication des Statuts, étant entendu que le Conseil de Gérance ne pourra émettre de parts sociales dans le cadre du capital autorisé qu'aux associés existant de la Société.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la Loi.»

20082

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme d'environ mille Euros (EUR 1.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13706. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010172846/166.

(100200606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Delphi Latin America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.278.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of the month of December.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Delphi International S. à r.l., a société à responsabilité limitée, duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 147.704,

represented by Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 15th December 2010 (which after being signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities), being the sole member (the "Sole Member") of Delphi Latin America S.à r.l. the ("Company"), a société à responsabilité limitée duly organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 148.278, incorporated by a deed of the undersigned notary on 3rd September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2011 of 14th October 2010. The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 30th November 2010, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party declared and requested the notary to record:

1. that the Sole Member holds all the five hundred one (503) shares in issue in the Company of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda below;
2. that the items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

A. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred seventy-five Euro (€ 12,575) to an amount of twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600) by the issue of one (1) share of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) in consideration for the contribution in kind by the Sole Member of a receivable against the Company's subsidiary Delphi Automotive Systems Brazil Ltda. ("DASB") (the "Contribution in Kind") of an aggregate total amount (including accrued interest until 15th December 2010) equivalent to four million seven hundred and one thousand three hundred seventeen Euro and seventy eight cents (€ 4,701,317.78) as converted at the applicable conversion rate of BRL:EUR = 2.2815:1 as at 14th December 2010 published by Reuters; subscription and payment of the additional share to be issued by the Company together with a share premium of an amount of four million seven hundred and one thousand two hundred ninety two Euro and seventy eight cents (€ 4,701,292.78) by the Sole Member through the Contribution in Kind; approval of the valuation of the Contribution in Kind of an aggregate total amount of four million seven hundred and one thousand three hundred seventeen Euro and seventy eight cents (€

4,701,317.78); allocation of twenty-five Euro (€ 25) to the share capital and of four million seven hundred and one thousand two hundred ninety two Euro and seventy eight cents (€ 4,701,292.78) to the distributable share premium account.

B. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the share capital increase.

After due consideration of the above the Sole Member resolved as follows:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred seventy-five Euro (€ 12,575) to an amount of twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600) by the issue of one (1) additional share of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) (the "Additional Share") together with a share premium of an amount of four million seven hundred and one thousand two hundred ninety two Euro and seventy eight cents (€ 4,701,292.78) to be paid up by the Sole Member.

The Additional Share referred to above has been subscribed and paid up in full together with a share premium of an amount of four million seven hundred and one thousand two hundred ninety two Euro and seventy eight cents (€ 4,701,292.78) by the Sole Member, hereby represented by Me Mariya Gazhalova, prenamed, pursuant to a proxy dated 15th December 2010 through a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of one (1) receivable amounting to ten million, seven hundred twenty six thousand, fifty six Brazil Reais and fifty two centavos (BRL 10,726,056.52) (including accrued interest until 15th December 2010) as converted into Euro at the applicable conversion rate of BRL: EUR = 2.2851:1 as at 14th December 2010 published by Reuters.

The above Contribution in Kind has been further described and valued by the board of managers of the Company pursuant to a valuation report dated 15th December 2010 (which valuation report shall be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall remain attached hereto to be registered with this deed). The conclusion of this report is as follows:

"The board of managers, on the basis of the aforementioned considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Sole Member in consideration for the issue of one additional share in the Company of nominal value of twentyfive Euro (€25) together with a share premium of four million seven hundred and one thousand two hundred ninety two Euro and seventy eight cents (€ 4,701,292.78), is equal to an amount of four million seven hundred and one thousand three hundred seventeen Euro and seventy eight cents (€ 4,701,317.78) which corresponds at least to the nominal value of the additional share to be issued to the Sole Member plus the share premium, and that, accordingly, the Company may issue one (1) additional share of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) to the Sole Member together with a share premium, allocate an amount of twenty-five Euro (€ 25) to the share capital and record an aggregate share premium of four million seven hundred and one thousand two hundred ninety two Euro and seventy eight cents (€ 4,701,292.78) in the books of the Company."

The Sole Member approved the above valuation of the Contribution in Kind at an aggregate amount of ten million, seven hundred twenty six thousand, fifty six Brazil Reais and fifty two centavos (BRL 10,726,056.52) being equal to four million seven hundred and one thousand three hundred seventeen Euro and seventy eight cents (€ 4,701,317.78) at the conversion rate of BRL:EUR = 2.2851:1 as at 14th December 2010 published by Reuters.

Proof of the transfer of the Contribution in Kind described hereabove to the Company was given to the undersigned notary.

The Sole Member further resolved that out of the total subscription price of such newly issued Additional Share, an amount of twenty-five Euro (€ 25) be allocated to the share capital and an amount of four million seven hundred and one thousand two hundred ninety two Euro and seventy eight cents (€ 4,701,292.78) be allocated to the distributable share premium account.

Second resolution

As a result of the increase of the share capital, the Sole Member resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600) divided into five hundred and two (504) shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever in relation with the present capital increase which shall be borne by the Company are estimated at three thousand three hundred euro (3,300.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, this deed is worked in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and French versions, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française en texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Delphi International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.704,

représentée par Me Mariya Gazhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 15 décembre 2010 (laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Delphi Latin America S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Avenue de Luxembourg, L4940 Bascharage, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148.278, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant le 3 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2011 du 14 octobre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant le 30 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. l'Associé Unique détient toutes les cinq cents trois (503) parts sociales émises dans la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-dessous;

2. les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents soixante-quinze euros (€ 12.575) à un montant de douze mille six cents euros (€ 12.600) par l'émission d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) en contrepartie de l'apport en nature par l'Associé Unique d'une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de Delphi Automotive Systems Brazil Ltda. («DASB»), une filiale détenue par la Société (l'«Apport en Nature») pour un montant total (incluant les intérêts ayant couru jusqu'au 15 décembre 2010) équivalent à quatre millions sept cent un mille trois cent dix-sept euros et soixante-dix-huit cents (€ 4,701,317.78) tel que converti au taux de conversion applicable de BRL:EUR = 2.2851:1 du 14 décembre 2010 publié par Reuters; souscription et paiement de la part sociale additionnelle devant être émise par la Société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions sept cent un mille deux cent quatre-vingt-douze euros et soixante-dix-huit cents (€ 4,701,292.78) par l'Associé Unique par l'Apport en Nature; approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à un montant total de quatre millions sept cent un mille trois cent dix-sept euros et soixante-dix-huit cents (€ 4,701,317.78); allocation de vingt-cinq euros (€ 25) au capital social et de quatre millions sept cent un mille deux cent quatre-vingt-douze euros et soixante-dix-huit cents (€ 4,701,292.78) au compte de prime d'émission distribuable.

B. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital.

Après avoir dûment considéré ce qui précède l'Associé Unique a décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents soixante-quinze euros (€ 12.575) à un montant de douze mille six cents euros (€ 12.600) par l'émission d'une (1) part sociale additionnelle d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) (la «Part Sociale Additionnelle») ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions sept cent un mille deux cent quatre-vingt-douze euros et soixante-dix-huit cents (€ 4,701,292.78) devant être payée par l'Associé Unique.

La Part Sociale Additionnelle mentionnée ci-avant a été souscrite et entièrement libérée ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions sept cent un mille deux cent quatre-vingt-douze euros et soixante-dix-huit cents centimes (€ 4,701,292.78) par l'Associé Unique, représenté par Me Maryia Gadzhalova, prémentionné(e), en vertu d'une procuration daté du 15 décembre 2010 par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en une (1) créance d'un montant total (incluant les intérêts ayant couru jusqu'au 15 décembre 2010) de dix millions sept cent vingt six mille cinquante six Reals Brésiliens et cinquante deux centavos (BRL 10,726,056.52) équivalent à quatre millions sept cent un mille trois cent dix-sept euros et soixante-dix-huit cents (€ 4,701,317.78) tel que converti en euros au taux de conversion applicable de BRL: EUR = 2.2851 du 14 décembre 2010 publié par Reuters.

L'Apport en Nature a fait en outre l'objet d'une description et d'une évaluation par le conseil de gérance de la Société suivant un rapport d'évaluation du 15 décembre 2010 (lequel rapport sera signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, et restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec celui-ci). La conclusion de ce rapport est la suivante:

"The board of managers, on the basis of the aforementioned considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Sole Member in consideration for the issue of one additional share in the Company of nominal value of twentyfive Euro (€25) together with a share premium of four million seven hundred and one thousand two hundred ninety two Euro and seventy eight cents (€ 4,701,292.78), is equal to a total amount of four million seven hundred and one thousand three hundred seventeen Euro and seventy eight cents (€ 4,701,317.78) which corresponds at least to the nominal value of the additional share to be issued to the Sole Member plus the share premium, and that, accordingly, the Company may issue one (1) additional share of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) to the Sole Member together with a share premium, allocate an amount of twenty-five Euro (€ 25) to the share capital and record an aggregate share premium of four million seven hundred and one thousand two hundred ninety two Euro and seventy eight cents (€ 4,701,292.78) in the books of the Company."

L'Associé Unique a approuvé l'évaluation ci-avant de l'Apport en Nature d'un montant total de dix millions sept cent vingt six mille cinquante six Reals Brésiliens et cinquante deux centavos (BRL 10,726,056.52) équivalent à quatre millions sept cent un mille trois cent dix-sept euros et soixante-dix-huit cents (€ 4,701,317.78) au taux de conversion de BRL:EUR = 2.2851 du 14 décembre 2010 publié par Reuters.

Preuve du transfert de l'Apport en Nature décrit ci-avant à la Société a été apportée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a ensuite décidé que du prix total de souscription de cette nouvelle part sociale, un montant de vingt-cinq euros (€ 25) soit alloué au capital social et un montant quatre millions sept cent un mille deux cent quatre-vingt-douze euros et soixante-dix-huit cents (€ 4,701,292.78) soit alloué au compte de prime d'émission distribuable.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la société de sorte qu'il se lise comme suit:

« **Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à douze mille six cents euros (€ 12.600) représenté par cinq cent et quatre (504) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en relation avec cette augmentation de capital, qui incombent à la Société sont estimés à approximativement trois mille trois cents euros (3.300.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de cette même partie comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Gadzhalova, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57008. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172920/188.

(100200491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Derfin Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 138.380.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the 22nd December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

appeared:

Daniel BLEY and/or Marion FRITZ, Banker, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (the "Proxyholder"),

acting as a special proxy of Derfin Stichting, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34295545 and having its statutory office in The Netherlands at Amsterdam, Herengracht 450, 1017 CA, The Netherland (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxyholder declared the following and requested the notary to act:

I. Derfin Finance S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 138380, has been incorporated by deed of notary Marc LECUIT, notary residing in Mersch, on 28 April 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 May 2008, number 1318.

II. The Principal is the owner of thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (€ 1,000) each representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The Principal gives discharge to all directors and the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shares of the Company shall be cancelled.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Daniel BLEY et/ou Marion FRITZ, banquier, demeurant professionnellement L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Derfin Stichting, une fondation de droit néerlandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34295545, ayant son siège social à Amsterdam, Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, Pays-Bas (le "Mandant");

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que Derfin Finance S.A. ("la Société"), ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 138380, a été constituée suivant acte notarié de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 avril 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 mai 2008, numéro 1318.

II. Que le Mandant est le propriétaire de trente-et-une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000) chacune, représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire pré-mentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: M.Fritz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16467. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172921/85.

(100200703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.182.

Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber

In der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 21. Januar 2011 haben die Anteilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl von Herrn Martyn Cuff mit Berufsanschrift 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxemburg und Herrn George McKay mit Berufsanschrift 20/F, Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong SAR als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 20. Januar 2012.

- Ko-Optierung von Herrn Dr. Thomas Wiesemann mit Berufsanschrift Mainzer Landstrasse 11 - 13, 60329 Frankfurt am Main, Deutschland, sowie von Herrn Daniel Lehmann mit Berufsanschrift Mainzer Landstrasse 11 - 13, 60329 Frankfurt am Main, Deutschland, als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 20. Januar 2012.

- Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxemburg, mit Berufsanschrift 400, route d'Esch, 1014 Luxembourg, Luxemburg, als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 20. Januar 2012.

Senningerberg, den 21. Januar 2011.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Claude Asselborn / Oliver Eis

Référence de publication: 2011011979/23.

(110014460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Expert Petroleum Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.504.820,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.929.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared the following:

LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139 375,

here represented by Me Jean STEFFEN, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal;

Expert Petroleum Limited Liability Company (Offshore), a limited liability company incorporated under the laws of the Hashemite Kingdom of Jordan under registration number 322/13.10.2005, whose registered office is at Zahran Plaza, 7th Circle, PO Box 144114, Amman 11814, Jordania,

here represented by Me Jean STEFFEN, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal; and

Mr. Michel LOUBOUTIN, a national of France, residing at Medias, 16 Grigore Alexandrescu Street, Sibiu County, Romania,

here represented by Me Jean STEFFEN, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal;

Which proxies shall be signed “ne varietur” by the proxholder(s) and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The prenamed persons are all the shareholders holding the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Expert Petroleum Holdings S.à r.l., incorporated by a deed of the undersigned notary on 20 August 2009, registered in the Mémorial C of 25 September 2009, number 1865, with registered office at L1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147 929 (the Company) and whose bylaws have been modified for the last time on 3 November 2009, by a deed of Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C of 12 December 2009, number 2421.

Such appearing persons, represented as indicated above, have requested the notary to draw up as follows:

I THAT THE AGENDA OF THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF THE COMPANY IS THE FOLLOWING:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety one thousand nine hundred ninety eight US Dollars (USD 191,998.-) by the issuance of one hundred ninety one thousand nine hundred ninety eight (191,998) new shares of class B of the Company, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each and issued with an aggregate share premium of six hundred eight thousand and two US Dollars (USD 608,002.-). Subscription thereof by:

(i) Expert Petroleum Limited Liability Company (Offshore), prenamed, of one hundred eighty two thousand three hundred ninety eight (182,398) new class B shares of the Company and payment of an aggregate share premium of five hundred seventy seven thousand six hundred and two US Dollars (USD 577,602.-) by contribution in cash of a total amount of seven hundred sixty thousand US Dollars (USD 760,000.-); and

(ii) Mr. Michel LOUBOUTIN, prenamed, of nine thousand six hundred (9,600) new class B shares of the Company and payment of an aggregate share premium of thirty thousand four hundred US Dollars (USD 30,400.-) by the contribution in cash of a total amount of forty thousand US Dollars (USD 40,000.-).

2. Decision to subsequently amend article 6.1 of the Company’s articles of association (all other provisions thereof remaining unchanged) in order to reflect the above capital increase as follows:

“ Art. 6.

6.1 The issued corporate share capital is fixed at ten million five hundred four thousand eight hundred twenty US Dollars (USD 10,504,820.-) represented by:

(1) six million (6,000,000) shares of class A with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up (the A Shares);

(2) four million five hundred four thousand eight hundred twenty (4,504,820) shares of class B with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up and issued with an aggregate share premium of fourteen million two hundred sixty one thousand eight hundred forty seven US Dollars (USD 14,261,847.-) (the B Shares).

(...).”

II THAT THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF THE COMPANY HAS TAKEN THE FOLLOWING RESOLUTIONS:

First resolution

The general meeting unanimously resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred ninety one thousand nine hundred ninety eight US Dollars (USD 191,998.-) by the issuance of one hundred ninety one thousand nine hundred ninety eight (191,998) new shares of class B of the Company, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each and issued with an aggregate share premium of six hundred eight thousand and two US Dollars (USD 608,002.-).

Subscription - Payment

Thereupon:

(i) Expert Petroleum Limited Liability Company (Offshore), prenamed, has declared to subscribe for one hundred eighty two thousand three hundred ninety eight (182,398) new class B shares of the Company with payment of an aggregate share premium of five hundred seventy seven thousand six hundred and two US Dollars (USD 577,602.-) and to fully pay them up by contribution in cash of a total amount of seven hundred sixty thousand US Dollars (USD 760,000.-); and

(ii) Mr. Michel LOUBOUTIN, prenamed, has declared to subscribe for nine thousand six hundred (9,600) new class B shares of the Company with payment of an aggregate share premium of thirty thousand four hundred US Dollars (USD 30,400.-) and to fully pay them up by contribution in cash of a total amount of forty thousand US Dollars (USD 40,000.-).

The above cash contributions for a total amount of eight hundred thousand US Dollars (USD 800,000,-) are now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

The general meeting unanimously resolved to amend article 6.1 of the Company's articles of association (all other provisions thereof remaining unchanged) in order to reflect the above capital increase as follows:

“ Art. 6.

6.1 The issued corporate share capital is fixed at ten million five hundred four thousand eight hundred twenty US Dollars (USD 10,504,820.-) represented by:

(1) six million (6,000,000) shares of class A with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up (the A Shares);

(2) four million five hundred four thousand eight hundred twenty (4,504,820) shares of class B with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up and issued with an aggregate share premium of fourteen million two hundred sixty one thousand eight hundred forty seven US Dollars (USD 14,261,847.-) (the B Shares).

(...).”

Valuation and Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above matters, have been estimated at about two thousand euro (€ 2,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se trouve à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 139.375,

ici représentée par Me Jean STEFFEN, avocat à la Cour, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Expert Petroleum Limited Liability Company (Offshore), une limited liability company régie par le droit du Royaume Hachémite de Jordanie sous le numéro d'immatriculation 322/13.10.2005, dont le siège social se trouve à Zahran Plaza, 7th Circle, PO Box 144114, Amman 11814, Jordanie,

ici représentée par Me Jean STEFFEN, avocat à la Cour, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

M. Michel LOUBOUTIN, citoyen français, résidant à Medias, 16 Grigore Alexandrescu Street, Sibiu County, Roumanie, ici représentée par Me Jean STEFFEN, avocat à la Cour, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Lesquelles procurations seront signées «ne varietur» par le(s) mandataire(s) et le notaire instrumentant et seront annexées au présent acte afin qu'elles soient déposées en même temps.

Les personnes susmentionnées sont tous les associés détenant tout le capital social de la société à responsabilité limitée Expert Petroleum Holdings S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant du 20 août 2009 enregistré au Mémorial C le 25 septembre 2009, numéro 1865, dont le siège social se trouve à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147 929 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 3 novembre 2009, par acte de M^e Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C du 12 décembre 2009, numéro 2421.

Ces personnes comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit:

I QUE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE EST LE SUIVANT:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre vingt onze mille neuf cent quatre vingt dix huit dollars US (191.998,- USD) par l'émission de cent quatre vingt onze mille neuf cent quatre vingt dix huit

(191.998) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune et émises avec une prime d'émission totale de six cent huit mille et deux dollars US (608.002,- USD).

Souscription de ces parts sociales nouvelles par:

(i) Expert Petroleum Limited Liability Company (Offshore), pré-qualifiée, de cent quatre vingt deux mille trois cent quatre vingt dix huit (182.398) parts sociales de classe B nouvelles et paiement d'une prime d'émission totale de cinq cent soixante dix sept mille six cent deux dollars US (577.602,- USD) par apport en espèces d'un montant total de sept cent soixante mille dollars US (760.000,- USD); et

(ii) M. Michel LOUBOUTIN, pré-qualifié, de neuf mille six cents (9.600) parts sociales de classe B nouvelles et paiement d'une prime d'émission totale de trente mille quatre cents dollars US (30.400,- USD) par l'apport en espèces d'un montant total de quarante mille dollars US (40.000,- USD).

2. Décision de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions statutaires demeurant inchangées) de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus comme suit:

« **Art. 6.**

6.1 Le capital social émis est fixé à dix millions cinq cent quatre mille huit cent vingt dollars US (10.504.820,- USD) représenté par:

(1) six millions (6.000.000) de parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées (les Parts A);

(2) quatre millions cinq cent quatre mille huit cent vingt (4.504.820) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées et émises avec une prime d'émission totale de quatre million deux cent soixante et un mille huit cent quarante sept dollars US (14.261.847,- USD) (les Parts B).

(...).»

II QUE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre vingt onze mille neuf cent quatre vingt dix huit dollars US (191.998,- USD) par l'émission de cent quatre vingt onze mille neuf cent quatre vingt dix huit (191.998) nouvelles parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune et émises avec une prime d'émission totale de six cent huit mille et deux dollars US (608.002,- USD).

Souscription - Paiement

A la suite de quoi:

(i) Expert Petroleum Limited Liability Company (Offshore), pré-qualifiée, a déclaré souscrire à cent quatre vingt deux mille trois cent quatre vingt dix huit (182.398) parts sociales de classe B nouvelles avec paiement d'une prime d'émission totale de cinq cent soixante dix sept mille six cent deux dollars US (577.602,- USD) et les libérer entièrement par apport en espèces d'un montant total de sept cent soixante mille dollars US (760.000,- USD); et

(ii) M. Michel LOUBOUTIN, pré-qualifié, a déclaré souscrire à neuf mille six cents (9.600) parts sociales de classe B nouvelles avec paiement d'une prime d'émission totale de trente mille quatre cents dollars US (30.400,- USD) et les libérer entièrement par apport en espèces d'un montant total de quarante mille dollars US (40.000,- USD).

Les apports en espèces susmentionnés pour un montant global de huit cent mille dollars US (800.000,- USD) sont dès lors à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions statutaires demeurant inchangées) de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus comme suit:

« **Art. 6.**

6.1 Le capital social émis est fixé à dix million cinq cent quatre mille huit cent vingt dollars US (10.504.820,- USD) représenté par:

(3) six millions (6.000.000) de parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées (les Parts A);

(4) quatre millions cinq cent quatre mille huit cent vingt (4.504.820) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées et émises avec une prime d'émission totale de quatorze millions deux cent soixante et un mille huit cent quarante sept dollars US (14.261.847,- USD) (les Parts B).

(...).»

Evaluation et Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, s'élève approximativement à deux mille euros (€ 2.000,-).

EN FOI DE QUOI, le présent acte notarié a été passé à Luxembourg à la date mentionnée au début du présent document.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, connues du notaire par nom de famille, prénom, état civil et résidence, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte conjointement avec le notaire.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande des personnes comparantes susmentionnées, le présent acte est formulé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française du texte, la version anglaise prévaudra.

Signé: Steffen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13725. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010172935/199.

(100200482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Dentsply EU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 171.842.781,99.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 73.350.

—
RECTIFICATIF

Une erreur matérielle s'est glissée lors de la publication du transfert de parts du 1^{er} novembre 2010, pour la société susmentionnée, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 22 novembre 2010, sous le numéro L100177384.

Il y avait lieu de lire la répartition comme suit:

Dentsply Holding Company Inc.: 755.348

Dentsply CE S.à r.l.: 244.652

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012091/17.

(110014333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Eurocleg S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 35.453.

L'an deux mille dix.

Le dix novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROCLEG S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 35.453,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 169 du 08 avril 1991,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1952 du 09 août 2008.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de TROIS CENT TREIZE MILLE EUROS (€ 313.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14263. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010172948/60.

(100200462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Fin-S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 113.744.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2010

Par décisions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2010, il a été décidé:

- de fixer le siège social de la Société au 3, rue de Bains, L-1212 Luxembourg;
- d'accepter les démissions présentées par Messieurs Christophe MOUTON et Manuel BORDIGNON et par Madame Senada CATIC de leur mandats d'administrateurs de la Société;
- de nommer des nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, leur mandat expirant en 2011:

* M. Alessandro CUSUMANO, employé privé, né le 6 avril 1981 à Borgomanero (Italie), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'administration;

* Mme Marion GERARD, employée privée, née le 21 juin 1980 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Administrateur;

* M. Massimiliano SELIZIATO, employé privé, né le 6 janvier 1982 à Mirano (Italie), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Administrateur;

- d'accepter la démission de la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l. en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société;

- de nommer la la société I.C. DOM-COM S.à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, son mandat expirant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172957/26.

(100200278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Human Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.760.

L'an deux mille dix, le six décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HUMAN INVEST S.A." ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 142.760, constituée suivant acte reçu le 21 octobre 2008 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 8 décembre 2008, n°2917 page 1 39.976,

L'assemblée est présidée par Madame Yasemin BULUT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, L-1840, 2a, Boulevard Joseph II,

Le président désigne comme secrétaire Madame Yasemin BULUT, employée privée, demeurant à Luxembourg, L-1840, 2a, Boulevard Joseph II,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président constate:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 40.000 (quarante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires ont renoncé expressément aux règles relatives à la convocation en présence d'actions au porteur conformément à la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

III.- La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée est le:

Ordre du jour

1. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins qui peuvent être actionnaire ou non. Toutefois, lorsque la société n'a qu'un associé unique ou lorsqu'à une Assemblée Générale, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut-être limitée à un membre. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou administrateur unique, auquel cas la personne morale devra désigner un représentant permanent. Les Administrateurs ou l'administrateur unique, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles.»

2. Ajout du paragraphe suivant à la suite du dernier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Si un seul administrateur est nommé, il peut prendre ses décisions par résolutions écrites.»

3. Ajout du paragraphe suivant à la suite du dernier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«En cas d'administrateur unique, ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social. Il est investi des mêmes pouvoirs que ceux dévolus au Conseil d'Administration et a dans

sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale. Ce dernier sera de facto Administrateur délégué.»

4. Ajout du paragraphe suivant à la suite du dernier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Si seulement un administrateur est nommé, la société sera représentée et engagée par la seule signature de ce dernier.»

5. Ajout du paragraphe suivant à la suite du dernier paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'administrateur unique est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.»

6. Transfert du siège social de la Société du 24, rue Saint-Mathieu, L2138 Luxembourg au 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat;

7. Acceptation des démissions des administrateurs, Monsieur Karl LOUARN, Monsieur Massimo GILOTTI et Monsieur Joeri STEEMAN;

8. Décharge aux administrateurs démissionnaires;

9. Nomination d'un administrateur unique en remplacement des administrateurs démissionnaires;

10. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Régis PIVA;

11. Décharge au commissaire aux comptes démissionnaire;

12. Nomination d'un commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire;

13. Divers.

L'assemblée prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins qui peuvent être actionnaire ou non. Toutefois, lorsque la société n'a qu'un associé unique ou lorsqu'à une Assemblée Générale, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut-être limitée à un membre. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou administrateur unique, auquel cas la personne morale devra désigner un représentant permanent. Les Administrateurs ou l'administrateur unique, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles.»

Seconde résolution

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à la suite du dernier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Si un seul administrateur est nommé, il peut prendre ses décisions par résolutions écrites.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à la suite du dernier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«En cas d'administrateur unique, ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social. Il est investi des mêmes pouvoirs que ceux dévolus au Conseil d'Administration et a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale. Ce dernier sera de facto Administrateur délégué.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à la suite du dernier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Si seulement un administrateur est nommé, la société sera représentée et engagée par la seule signature de ce dernier.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à la suite du dernier paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'administrateur unique est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.»

20095

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 24, rue Saint-Mathieu, L-2138 Luxembourg au 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs, Monsieur Karl LOUARN, Monsieur Massimo GILOTTI et Monsieur Joeri STEEMAN.

Huitième résolution

L'assemblée décide de donner par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs démissionnaires.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires, l'administrateur unique suivant:
- Monsieur Pascal ROBINET, administrateur de sociétés, né le 21 mai 1950 à Charleville (France), demeurant à L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon.

L'administrateur nouvellement nommé, terminera le mandat des administrateurs démissionnaires.

Dixième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes Monsieur Régis PIVA et de nommer en remplacement, la société NOETRIB ADMINISTRATION S.A., établie et ayant son siège à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.517.

Le Commissaire aux comptes nouvellement nommé terminera le mandat du commissaire démissionnaire.

Onzième résolution

L'Assemblée décide de donner, par vote spécial, décharge pleine et entière au Commissaire aux comptes démissionnaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: Y. Bulut, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55192. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173017/127.

(100200442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Anirek Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.625.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire des actionnaires qui s'est tenue le 31 août 2010 à Luxembourg,

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide à l'unanimité de renouveler le mandat de:

a) - Mrs Rina Mayer, Hagivah Street, 44 - 56500 Savyon - Israël

- Mr Jonathan Leitersdorf, Le Patier, 40 A&B, à CH-1936 Verbier

- Mr Pierre Kurz, 35, Chemin de la Seymaz à CH-1253 Vandoeuvres.

en tant qu'Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 mars 2011.

Monsieur Pierre Kurz est nommé Président du Conseil d'Administration.

b) la société EM AUDIT ET CONSEILS SA, Genève, en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 statuant sur les comptes arrêtés au 31 mars 2011.

Signatures

Administrateur / Administrateur

*Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders held
at the registered office of the company on 31 august 2010*

The Annual General Meeting of shareholders resolves:

- to re-elect:

- a) - Mr Rina Mayer, Hagivah Street, 44 - 56500 Savyon - Israel
- Mr Jonathan Leitersdorf, Le Patier, 40 A&B, à CH-1936 Verbier
- Mr Pierre Kurz, 35, Chemin de la Seymaz à CH-1253 Vandoeuvres.

as Directors of the company for the next financial year. They will be in office until the General Meeting which will decide on the accounts ended on March 31, 2011.

- to nominate:

Mr Pierre Kurz as Chairperson of the board.

EM AUDIT et CONSEILS SA, Geneve, is appointed as auditor for the next financial year and will be in office until the General Meeting which will decide on the accounts ended on March 31, 2011.

Signature

Director / Director

Référence de publication: 2010174917/35.

(100200956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Infrastructure Itinere S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 139.835.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the 22nd December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

appeared:

Stephanie BECKER and/or Marion FRITZ, private employees, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (the "Proxyholder"),

acting as a special proxy of RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE TWO LUX S. à r.l., having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121621 (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxyholder declared the following and requested the notary to act:

I. INFRASTRUCTURE ITINERE S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 139835, has been incorporated by deed of notary Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 17 June 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 July 2008, number 1826.

II. The Principal is the owner of 125 (one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) per share representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The Principal gives discharge to all directors of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shares of the Company shall be cancelled.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Daniel BLEY et/ou Marion FRITZ, banquier, demeurant professionnellement L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE TWO LUX S. à r.l., ayant son siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro de registre B121621 (le "Mandant");

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que INFRASTRUCTURE ITINERE S.à r.l. ("la Société"), ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 139835, a été constituée suivant acte notarié de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 juillet 2008, numéro 1826.

II. Que le Mandant est le propriétaire de 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des parts de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire pré-mentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: M.Fritz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16470. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173031/84.

(100200705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Descoda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.002.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme DESCODA S.A. tenue extraordinairement en date du 24 janvier 2011 à (L-1420) Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

Les mandats des administrateurs, du commissaire aux comptes et de l'administrateur délégué ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Conseil d'administration

Simon Baker

Dawn Shand

Alexey Reifer

Larisa Reifer

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited

Administrateur délégué

Alexej Reifer

Pour extrait conforme

Dawn SHAND

Administrateur

Référence de publication: 2011012093/24.

(110014653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

N1 Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.850.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «N1 PRODUCTS S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 décembre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15932.

- que la société «N1 PRODUCTS S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87.850,

constituée suivant acte notarié du 25 juin 2002 et publié au Mémorial C numéro 1265 du 30 août 2002; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 13 février 2003 et publié au Mémorial C numéro 408 du 15 avril 2003,

se trouve à partir de la date du 13 décembre 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du même jour aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173156/28.

(100200420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

International Orthopaedics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 107.128.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 03 janvier 2011

Première Résolution

L'Assemblée Générale approuve les démissions de Monsieur José CORREIA et Monsieur Christophe DAVEZAC de leurs postes d'administrateurs de la Société avec effet immédiat. L'Assemblée Générale décide de révoquer Madame Violène ROSATI de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer aux postes d'administrateurs avec effet immédiat:

- Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 07 avril 1975, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg,

- Monsieur Natale CAPULA, né à Villa San Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg,

- La société Luxembourg Management Services S.à r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B 121 551.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011012176/26.

(110014327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Kelmscott Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 158.084.

—
EXTRAIT

Suite au transfert de parts sociales ayant eu lieu sous seing privé en date du 17 décembre 2010, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre des parts sociales
Durable Investments Limited	1.250
Sarnia House Le Truchot St Peter Port Guernsey, C.I. GY1 4EN N. Immatriculation RCS Guernsey 23911	
London Property Investments Limited	1.250
Trident Chambers, 146, Road Town, BVI -82208 Tortola N. Immatriculation RCS Tortola 63225	
Netherlands International Limited	1.250
Trident Chambers, Trident Trust Road Town, Tortola, British Virgin Islands N. Immatriculation RCS British Virgin Islands 659373	
FIDOR SPA FIDUCIARIA OREFICI,	8.750
5, Via Agnello, I-20121 Milan (Italie) N. Immatriculation RCS Milan 02112190018	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Xavier Mangiullo

Gérant

Référence de publication: 2011014418/32.

(110015339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Lux Tri-Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 86.316.

L'an deux mille dix.

le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée TRI-SERVICES, société de droit français, ayant son siège social à F-54750 Trieux, 77, rue Marc Raty, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Briey sous le numéro 388 603 144,

2.- Monsieur Philippe HYEULLE, employé privé, demeurant à F-54560 Audun-le-Roman, 15, rue Albert Lebrun.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 8 décembre 2010,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LUX TRI-SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.316 (NIN 2002 2402 499).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 87 du 8 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER en date du 26 juillet 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1556 du 29 octobre 2002;

- suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER en date du 14 novembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 10 du 6 janvier 2003;

- suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER en date du 7 août 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 965 du 19 septembre 2003.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée TRI-SERVICES, préqualifiée, quatre-vingt-cinq parts sociales	85
2.- Monsieur Philippe HYEULLE, prénommé, quinze parts sociales	15
Total: cent parts sociales	100

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Schifflange à Ehlerange et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (première phrase). Le siège social est établi à Ehlerange.

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1901. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173078/52.

(100201060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

"Société Civile de Gestion SR22", Société Civile.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg E 177.

—
La société 4U CONSULT, société à responsabilité limitée ayant son siège social 1, rue de l'Eglise à L-3391 PEPPANGE, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111606, possède les 100 parts d'intérêts.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011011972/11.

(110013896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Transport Discount Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.877.

—
Assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2010

L'associé unique de la société Transport Discount Luxembourg Sàrl, Monsieur Djamel HACHEMI, né le 9 avril 1982 à Mont-Saint-Martin (France), résidant au 13, Rue Alfred Mézières, F-54350 Mont-Saint-Martin(France) représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire.

Suite à la convention de cession de part signé en date du 23 décembre 2010, Monsieur Djamel HACHEMI (prédict) cède la totalité des 100 parts sociales lui appartenant dans la société Transport Discount Luxembourg Sàrl à la société Rent@lux sàrl représentée par Monsieur BLITS Shaly.

Monsieur Djamel HACHEMI, demeurant au 13, Rue Alfred Mézières, F-54350 Mont-Saint-Martin, France, démissionne de son poste de gérant.

Monsieur Yasser Gacem, demeurant 18, rue Münster L-2160 Luxembourg démissionne de son poste de gérant.

Monsieur BLITS Shaly, demeurant à B-2610 WILRYK (Belgique), Elsdonkiaan, 37 est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour à 11h00.

Dont acte, fait et passé à Differdange au siège de la société.

Le 23 décembre 2010.

HACHEMI Djamel / BLITS Shaly.

Référence de publication: 2010173299/22.

(100200875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Saco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.129.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre Abgehalten zu Einem Ausserordentlichen Zeitpunkt in Luxembourg am 22. Dezember 2010

Aus dem Protokoll geht hervor, dass:

- die Amtsniederlegung der Gesellschaft Kartheiser Management S.à r.l. als Prüfungskommissar angenommen und die Ernennung der Gesellschaft Benoy Kartheiser Management S.à.r.l., ansässig in 45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG, zum Prüfungskommissar bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2016 beschlossen wird.

- die Versammlung die Verlängerung der Mandate von Herrn Jean-Marie BODEN, Herrn Roland DE CILLIA und Herrn Jeannot DIDERRICH, alle drei beruflich ansässig in 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, als Verwaltungsratsmitglieder bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2016 beschliesst.

Luxembourg, 22. Dezember 2010.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2010173229/18.

(100200432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Kalma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.452.

La soussignée,
ADVISA S.A.

Dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.252,

démissionne, par la présente, du mandat d'administrateur de la société anonyme:

KALMA S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 72.452

Date effective: le 16 décembre 2010.

Fait à Luxembourg, le 13 décembre 2010.

ADVISA S.A.

Référence de publication: 2010174627/18.

(100201225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Alternatifs Investissements GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.406,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 144.687.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue 28 décembre 2010

Les actionnaires, après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation ont décidé:

- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cesse d'exister; et
- que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) années à l'adresse suivante:

PAI Partners SAS, 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société en liquidation

Signature

Référence de publication: 2011011997/18.

(110014688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 6.554.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires et
Détenueurs de parts de fondateur du 31 août 2010 à 9 heures*

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Mrs Christine OTTER-SCHAER,

Mr Peter KURZ

Mr Dominique BOURGER

Monsieur Peter KURZ est nommé Président.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2011.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

EM AUDIT ET CONSEIL SA, Genève.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2011.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders and Owners of founder parts held at the registered office of the company on 31 august 2010 at 09.00 a.m.

The Annual General Meeting of shareholders and owners of founder parts resolved

- to elect:

Mrs Christine OTTER-SCHAER

Mr Peter KURZ

Mrs Dominique BOURGER

as Directors of the company. Their period of office will expire upon the Annual General Meeting which will decide on the accounts ended on March 31, 2011.

- to nominate:

Mr Peter KURZ, Chairman of the Board.

- to appoint, EM AUDIT & CONSEIL SA - Geneva, as auditor for the next financial year 2010/2011 until the General Meeting which decide on the accounts ended on March 31, 2011.

Certified copy

Signature

Director / Director

Référence de publication: 2010174949/39.

(100200951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Deltan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 139.950.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2010

1. Acceptation de la démission de Monsieur METZLER Pierre, avec effet au 10 juin 2010;
 2. Nomination de Monsieur WANT Jean-Marc comme gérant unique, domicilié professionnellement 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg. Son mandat est fixé pour 6 ans.
 3. Transfert du siège social au 66 boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2010.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011012090/15.

(110013853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Madev Holding Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.532.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires et Détenteurs de parts de fondateurs du 31 août 2010 à 15.00 heures

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Mrs Kena SHOVAL

Mrs Dominique BOURGER

Mr Pierre KURZ

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2011.

Madame Kena SHOVAL est nommée Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de:

la société EM AUDIT ET CONSEIL S.A., Genève

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders and Owners of founder parts held at the registered office of the company on 31 august 2010 at 03.00 p.m.

The Annual General Meeting of shareholders and owners of founder parts resolves to re-elect:

Mrs Kena SHOVAL

Mrs Dominique BOURGER

Mr Pierre KURZ

as Directors of the company. Their period of office will expire upon the Annual General Meeting of shareholders and owners of founder parts which will decide on the accounts ended on March 31, 2011.

Furthermore, Mrs Kena SHOVAL is appointed Chairman of the Board.

EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Genève is appointed as auditor for the financial year 2010/2011 and will be in office until the General Meeting which will decide on the accounts ended on March 31, 2011.

Certified copy

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2010174956/38.

(100200954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Akuo Investment S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.455.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 31 décembre 2010 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2011.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2011012013/16.

(110014556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Advalue Media Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 79.258.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011974/10.

(110014586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Art de Vivre S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 131.915.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par la gérante de la société en date du 21 janvier 2011 que le siège social de la société est transféré du 1 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg au 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Signature
Gérante

Référence de publication: 2011012001/13.

(110014252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Lux-World Fund Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 46.535.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 janvier 2011

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2010, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2012:

M. Jean-Claude FINCK, président
M. Ernest CRAVATTE, vice-président
M. Rodolphe BELLI, administrateur
M. Michel BIREL, administrateur
M. Gilbert ERNST, administrateur
M. Guy HOFFMANN, administrateur
M. Guy ROSSELJONG, administrateur
Mme Françoise THOMA, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Frank MOSAR, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Frank MOSAR pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en janvier 2012.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011013221/30.

(110014099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Adho Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 84.086.

—
J'ai le regret de vous notifier ma démission du conseil d'administration avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Sébastien THIBAL.

J'ai le regret de vous notifier ma démission du conseil d'administration avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Stéphanie COLBACK.

Référence de publication: 2011012003/11.

(110013826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Aicy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 68.660.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2010

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Sandrine BOURGEOIS-TRIMBUR, demeurant à F-57100 Manom, 16, rue Maginot.

Deuxième résolution

Est nommé administrateur, Monsieur Nicolas SCHOCK, né le 25 juin 1984 à Luxembourg, demeurant à L-2163 Luxembourg, 37, Avenue Monterey, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Tony Edmond RUDAULT, demeurant à L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise.

Quatrième résolution

Est révoquée en tant que commissaire aux comptes, Madame Jeanne HERMES, demeurant à L-3944 Mondercange, 25, Cité Jacques Steichen.

Cinquième résolution

Est nommée nouveau commissaire à comptes, la société à responsabilité limitée INTARIS – SALAIRES ET GESTION, ayant son siège social à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 145.750, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2011012007/25.

(110013828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Axxis Trust S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 103.609.

—
EXTRAIT

En date du 20 janvier 2011, les actionnaires, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Transfert du siège social de 30A Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg à 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg.

2. Nomination de Mr. Jean-Marie SCHUL demeurant au 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg au poste d'Administrateur Unique

3. Nomination de la Société SDCOMPTA SARL domicilié au 12, Square Patton à L-8443 Steinfort en tant que commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2011012027/18.

(110014119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Devon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 96.928.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 janvier 2011

Est nommé administrateur:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 30 décembre 2010.

Monsieur Claude SCHMITZ continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012095/22.

(110014665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

**AJ Finance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. AJ Finance S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 68.556.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012012/11.

(110014609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Alima Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 147.519.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2011

En date du 8 janvier 2011, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

- Monsieur Tom Kaempff, demeurant à L-6146 Junglinster, 1, rue Nicolas Thewes, est nommé administrateur-délégué pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Arnold Kaempff, décédé.

- Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Romaine Hansen est confirmé pour une durée indéterminée.

- La société G.T. Fiduciaires S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommé commissaire aux comptes, en remplacement de AUDIEX S.A. Le mandat du nouveau commissaire se terminera en l'an 2017.

- Les mandats des administrateurs sont prolongés et se termineront en l'an 2017. Le conseil se compose comme suit:

* Monsieur Tom Kaempff, administrateur et administrateur-délégué,

* Madame Romaine Hansen, administrateur et administrateur-délégué,

* Monsieur Bob Kaempff, administrateur,

* G.T. Fiduciaires S.A., commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011012014/23.

(110013990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Stidel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.394.

Extrait des Résolutions prises par l'Associée Unique en date du 17 janvier 2011

L'Associée unique a décidé:

- d'accepter la démission de Mr. Lorcan Tiernan en sa qualité de Gérant A avec effet au 17 janvier 2011;

- de diminuer le nombre de gérants de 3 à 2;

- de supprimer les catégories de gérants A et B;
- d'affecter les gérants B actuellement en fonction à savoir Mademoiselle Candice De Boni et Mademoiselle Caria Alves Silva à la fonction de gérants de telle sorte que le Conseil de Gérance sera composé comme suit:

Mademoiselle Candice De Boni, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, gérant;
Mademoiselle Caria Alves Silva, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, gérant.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Janvier 2011.

Pour Stidel S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011012323/20.

(110013838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Alphacom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 36.346.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012015/10.

(110014234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Ernst & Young International Pension Scheme, Société d'Épargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.212.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the shareholders held in Luxembourg on 8th April 2010

Resolution 3:

Election of two Directors by the shareholders for a period ending on the date of the annual shareholders meeting convened for the approval of the annual accounts as of 31st December 2010.

The election of the following persons as Directors of the company for a period ending on the date of the annual shareholders meeting to be convened for the approval of the annual accounts as of 31st December 2010 was thereby approved:

- Mr. Jean-Marie Gischer, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, born on February 26, 1956 in Arlon (Belgium), residing at 7, rue des Frênes, B - 6700 Arlon;

- Mr. Jean-Michel Pacaud, Réviseur d'Entreprises, born on November 8, 1962 in Le Mans (France), residing at 27, rue Léandre Lacroix, L - 1913 Luxembourg.

The Chairman informed the meeting that the following persons have been appointed as Directors of the company by the contributing parties (Cotisants) for a period ending on the date of the annual shareholders meeting to be convened for the approval of the annual accounts as of 31st December 2010:

- Mr. John Hames, Expert-Comptable, born on August 6, 1967 in Ettelbruck, residing at 3, rue Camille Kleber, L-7597 Reckange/Mersch;

- Mr. Alain Kinsch, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, born on June 18, 1971 in Luxembourg, residing at 30, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Traduction en français:

Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 08 avril 2010

Résolution 3:

Election de deux Administrateurs par les actionnaires pour une période qui se termine à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée pour l'approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2010.

L'élection des personnes suivantes en tant que Administrateur de la compagnie pour une période qui se termine à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée pour l'approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2010 on été approuvé comme suit

- Mr. Jean-Marie Gischer, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 26 février 1956 à Arlon (Belgique), et qui réside au 7, rue des Frênes, B - 6700 Arlon;

- Mr. Jean-Michel Pacaud, Réviseur d'Entreprises, né le 08 novembre 1962 au Mans (France), et qui réside au 27, rue Léandre Lacroix, L - 1913 Luxembourg.

Le président informe l'assemblée que les personnes suivantes ont été nommées par les parties contributrices (Cotisans) en tant que Administrateur de la société pour une période qui se termine à la date de l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée pour l'approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2010:

- Mr. John Hames, Expert-Comptable, né le 06 août 1967 à Ettelbruck, et qui reside au 3, rue Camille Kleber, L-7597 Reckange/Mersch;

- Mr. Alain Kinsch, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 18 Juin 1971 à Luxembourg, et qui réside 30, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Référence de publication: 2011012879/44.

(110014742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Aperam, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.908.

L'Assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2011 a décidé de nommer deux administrateurs supplémentaires, à savoir:

- Mme Sylvie OUZIEL, avec adresse professionnelle au 12C Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- M. Romain BAUSCH, avec adresse professionnelle au 12C Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Les mandats de Mme OUZIEL et M. BAUSCH viendront à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012018/14.

(110014307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Asco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012021/10.

(110014310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Polite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 66.771.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 décembre 2010

Première Résolution

L'Assemblée Générale approuve les démissions de Monsieur José CORREIA, Monsieur Ronald CHAMIELEC et Madame Géraldine SCHMIT de leurs postes d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer aux postes d'administrateurs avec effet immédiat:

- Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 07 avril 1975, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg,

- Monsieur Natale CAPULA, né à Villa San Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg,

- La société Luxembourg Management Services S.à r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B 121 551.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011012287/25.

(110014250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Auto-Moto Ecole Ellmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5886 Alzingen, 516A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012025/11.

(110014334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Barclays BR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011012028/14.

(110014372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

SIEMO Société Immobilière Européenne de Mondorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 95.452.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 17 janvier 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement en date du 31 janvier 2011, que:

1. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société, en date du 29 janvier 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Peter Hamacher de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Guillaume Le Bouar, employé privé, né à Brignoles (83) le 2 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

4. L'assemblée prend acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société VERIDICE S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro B 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Pour extrait conforme

SIEMO SOCIETE IMMOBILIERE EUROPEENNE DE MONDORF S.A.

Signatures

Président du Conseil

Référence de publication: 2011013074/29.

(110015277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Beltone MidCap Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.335.

Monsieur Yves LACROIX a donné sa démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 21 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Beltone MidCap Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2011012030/13.

(110013837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.464.

Veillez noter que l'adresse du gérant M. Damian Warde, est désormais 22, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.01.2011.

Référence de publication: 2011012036/11.

(110014476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.569,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.875.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société du 15 décembre 2010

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société que:

- M. Luc Dhont a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 16 décembre 2010;
- Mme Elena Morrisova, née le 10 avril 1967 à Myjava, Slovaquie, demeurant 169, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été nommée gérante de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 15 décembre 2010.

Le conseil de gérance de la Société est donc composé comme suit:

- M. Tadd Fowler;
- M. James Douglas Gerstle;
- M. Olivier Hubin;
- M. Klaus Lindner;
- M. Herwig Meskens; et
- Mme Elena Morrisova.

L'adresse de M. Olivier Hubin, gérant de la Société, a changée et est désormais: 22 avenue de la Renardière, 1380 Lasne, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Pour Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011012267/27.

(110014672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Luxnetwork Telecom, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.956.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 17 janvier 2011, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société LUXNETWORK TELECOM

L'Assemblée décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Messieurs Eric Debled, Cédric de Caritat et Benoît Dabertrand en tant qu'administrateurs de la Société.

Il a été décidé de nommer au poste d'administratrice, Madame Luna Krasovska, employé privé, demeurant à B-4845 Jalhay, rue de la Carrière, 6 en Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXNETWORK TELECOM

Signatures

Référence de publication: 2011012215/16.

(110014315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Fadaso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.084.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 31 décembre 2010 à 12:00, à Luxembourg L-2227, 12 Avenue de la Porte Neuve.

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Le mandat des organes sociaux étant venu à échéance,
ont été nommés administrateurs:

- Monsieur Claude Geiben, Maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, Avenue de la Porte Neuve, pour terminer le mandat de l'administrateur Monsieur Nico Schaeffer, démissionnaire.

- Madame Gabriele Schneider, Directrice de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, pour terminer le mandat de l'administrateur Monsieur Mathis Hengel, démissionnaire.

a été renommé administrateur:

- Monsieur Nicolas Schaeffer, Maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, Avenue de la Porte Neuve

a été nommé commissaire aux comptes:

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES, INTERCORP SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le n° B10548, sis à Luxembourg L-1219, rue Beaumont, 23, pour terminer le mandat du commissaire aux comptes Madame Martine Schaeffer, démissionnaire.

Le mandat des organes sociaux nouvellement nommés viendra à échéance le 31.12.2016.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011012890/31.

(110015538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.
